

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 4 avril 2018 fixant le calendrier 2018 de la procédure nationale de choix de la discipline, de la spécialité et du centre hospitalier universitaire de rattachement à l'issue des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales

NOR : SSAN1830214A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires);

Vu l'arrêté du 19 mai 2005 modifié fixant les modalités d'organisation de la procédure nationale de choix de la discipline et du centre hospitalier universitaire de rattachement à l'issue des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales,

Arrête:

Article 1^{er}

Le calendrier 2018 de la procédure nationale de choix de la discipline, de la spécialité et du centre hospitalier universitaire de rattachement à l'issue des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales est fixé comme suit:

- 1° Inscription en ligne des étudiants à partir du mercredi 23 mai 2018;
- 2° Simulations des vœux d'affectation après la parution des résultats des épreuves et la publication des postes offerts jusqu'au 31 juillet 2018 inclus;
- 3° Procédure nationale de choix: simulations des vœux d'affectation à partir du 1^{er} août 2018, choix définitifs, par tranche, du 4 septembre 2018 au 26 septembre 2018.

Article 2

Les opérations se dérouleront à partir du site Internet: <https://www.cngsante.fr>.

Article 3

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 4 avril 2018.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
DANIELLE TOUPILLIER